

DEC 16/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 juillet 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 juillet 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 16/2013 - Section III - Commission du budget
général 2013



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 juillet 2013
(OR. en)**

11823/13

FIN 392

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	5 juillet 2013
Destinataire:	M. Brian HAYES, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits no DEC 16/2013 - Section III - Commission - du budget général 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 16/2013.

p.j.: DEC 16/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 28/06/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 26

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 16/2013

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0104 Opérations et instruments financiers

ARTICLE - 01 04 05 Achèvement du programme pour les entreprises: amélioration de l'environnement financier des petites et moyennes entreprises (PME)

CP - 4 060 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2603 Services offerts aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens

POSTE - 26 03 01 01 Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)

CP 4 060 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

26 03 01 01 - Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)

b) Données chiffrées à la date du 13/06/2013

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	10 872 610
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	304 433
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	11 177 043
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	11 145 421
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	31 622
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 091 622
7. Renforcement proposé	4 060 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	37,34%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 13/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le programme «Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes» (ISA) doit permettre une interaction effective et efficace, tant transsectorielle que transfrontalière, entre les administrations publiques destinée à soutenir la fourniture de services publics électroniques.

La plupart des dépenses réalisées dans le cadre de ce programme profitent aussi directement aux administrations nationales. Tel est notamment le cas pour le réseau d'échange sécurisé d'informations dénommé s-TESTA (services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations): non seulement les agences et les institutions européennes, mais aussi les administrations nationales des États membres, ainsi que des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange), utilisent quotidiennement ce réseau pour accéder à plusieurs systèmes d'information et échanger des informations. Par exemple, le cadre s-TESTA est largement exploité par la Commission pour la mise en œuvre des réseaux SIS II (système d'information Schengen) et VIS II (système d'information sur les visas), et par Europol (l'Office européen de police) pour la mise en œuvre de son propre réseau. Intervenant aussi dans la coopération policière transfrontalière dans le contexte du traité de Prüm, s-TESTA est en outre utilisé par le réseau des cellules de renseignement financier dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Dans son projet de budget 2013, la Commission avait proposé une dotation de 15 millions d'EUR en crédits de paiement pour le poste 26 03 01 01, qui est la ligne budgétaire opérationnelle d'ISA. Or, dans le budget 2013 définitif, l'autorité budgétaire a alloué un montant nettement inférieur (à savoir 10,87 millions d'EUR). À l'heure actuelle, la quasi-totalité des crédits disponibles a été épuisée, l'exécution ayant atteint 10,84 millions d'EUR (99,7 %).

L'urgence de la présente demande de virement découle de la nécessité d'éviter le paiement d'intérêts de retard, ce qui serait contraire à une bonne gestion des ressources et pourrait saper les efforts visant à améliorer l'efficacité de l'interaction entre administrations et entre les administrations et leurs administrés.

Dès à présent, les intérêts de retard exigibles pour des factures en souffrance en juin ont atteint un montant de 10 000 EUR. Faute de renforcement sur cette ligne, la Commission devra verser un total de 280 000 EUR d'intérêts de retard pour des factures qui arriveront à échéance dans les mois à venir. En conséquence, et compte tenu des ressources limitées dont dispose ISA, cette pénurie de crédits se répercutera sans nul doute sur certaines des actions prévues dans le cadre du programme.

La Commission a été confrontée à une situation similaire l'an dernier. En 2012, le budget initial du programme ISA (11,8 millions d'EUR en crédits de paiement) a dû être renforcé d'un complément de 8 millions d'EUR dans le cadre du virement global. Malgré ce renforcement, la Commission n'a pu éviter de verser 115 951 EUR en intérêts de retard sur des factures de 2012 dont l'échéance était dépassée.

Par ailleurs, les ressources supplémentaires virées en faveur du programme ISA contribueront à préserver la réputation de l'Union européenne en tant que partenaire fiable et sûr. Comme c'est déjà arrivé dans le passé, des retards de paiement pourraient avoir des retombées très négatives sur l'image et la crédibilité des institutions de l'UE. Outre l'effet immédiat sur les activités en cours et prévues, les effets négatifs en termes de réputation seraient certainement de nature à peser sur les futurs appels d'offres ainsi que sur les clauses des contrats à venir. Ainsi, lors de la fixation du prix d'un service, il se pourrait très bien que le prestataire décide d'intégrer le risque de retard de paiement en tant qu'élément de coût supplémentaire, ce qui, de surcroît, ne serait pas le pire cas de figure.

En outre, il se trouve que certains des créanciers sont des PME, qui pourraient être durement touchées par des retards de paiement.

Afin de pallier certaines pénuries de crédits et de permettre à la Commission de remplir ses obligations juridiques, la Commission a déjà proposé que soient renforcés les crédits de paiement pour 2013 sur la ligne ISA dans le projet de budget rectificatif (PBR) n° 2/2013, actuellement en cours d'examen. L'adoption de ce PBR ayant été retardée, la Commission a trouvé une source de crédits de paiement, moins soumise à l'urgence, qui peut servir à renforcer la ligne ISA.

Afin de répondre, au moins en partie, à la très forte demande concernant le programme ISA, un renforcement des crédits de paiement à hauteur de 4 060 000 EUR est sollicité. En dépit de ce virement, le renforcement demandé dans le PBR n° 2/2013 est encore nécessaire, car les besoins en crédits de paiement en 2013 pour le programme ISA sont à présent estimés à environ 26 millions d'EUR.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

01 04 05 - Achèvement du programme pour les entreprises: amélioration de l'environnement financier des petites et moyennes entreprises (PME)

b) Données chiffrées à la date du 13/06/2013

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 884 191
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	276 757
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	10 160 948
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 100 000
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 060 948
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	948
7. Prélèvement proposé	4 060 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	41,08%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 13/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne 01 04 05 (Affaires économiques et financières) est destinée à couvrir la mise en œuvre des instruments financiers de l'Union dans le cadre du précédent programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les PME (programme pluriannuel 2001-2005). Ces instruments financiers sont gérés par le Fonds européen d'investissement (FEI) pour le compte de la Commission.

Bien que la période d'engagement soit arrivée à échéance, les mécanismes doivent être gérés pendant plusieurs années, durant lesquelles il sera nécessaire d'effectuer des paiements dans le cadre d'investissements et pour honorer les obligations de garantie qui ont été contractées. En conséquence, en 2013, la ligne a été dotée d'un montant en crédits de paiement de 9,9 millions d'EUR. En outre, la contribution de l'AELE dont elle dispose s'élève à 0,3 million d'EUR.

La Commission verse chaque année une dotation de paiements sur les comptes fiduciaires afin d'assurer la liquidité nécessaire des mécanismes.

Selon les prévisions les plus récentes fournies par le FEI, les besoins en paiements au titre du programme pluriannuel 2013 s'élèvent à 6,1 millions d'EUR, répartis comme suit: 4,5 millions d'EUR pour le MET (guichet «aide au démarrage») et 1,6 million d'EUR pour le mécanisme de garantie PME.

Compte tenu des conditions actuelles du marché et de la proximité de la fin du programme, la période d'investissement est presque terminée. Par conséquent, en l'état actuel de la situation, un montant de 4,06 millions d'EUR peut être viré sur la ligne ISA qui nécessite d'urgence des crédits de paiement.

Il convient de souligner que, dans le courant de l'année, le FEI communiquera à la Commission une mise à jour sur les décaissements encore à venir au titre du programme pluriannuel. À ce moment-là, il sera déterminé si les crédits de paiement restants sont suffisants ou si un renforcement est jugé nécessaire pour couvrir les prévisions de paiement au titre du programme pluriannuel jusqu'à la fin de l'année.